



Préparation de la retraite et organisation du patrimoine

- **Les régimes de retraite des Professions Libérales, malgré la qualité de leur gestion, ne peuvent assurer des rentes équivalentes aux revenus d'activité et les déséquilibres démographiques qui se profilent ne pourront qu'accentuer ces insuffisances.**

Une épargne personnelle est donc obligatoire, mais comment déterminer les montants adaptés à ses objectifs et à son horizon professionnel ?

Sur quels marchés investir afin d'équilibrer les risques et les performances selon ses échéances, les composantes de son patrimoine et sa sensibilité propre ?

Quelles enveloppes fiscales privilégier entre Loi Madelin, Epargne Salariale, Assurance-Vie, Plan d'Epargne en Actions..., afin de bénéficier, soit de déductions immédiates, soit d'exonérations futures ?

- **Propriétaire de son outil de travail, le professionnel libéral possède un patrimoine professionnel et un patrimoine privé, bien distincts du point de vue économique et fiscal. Il s'agit donc de réveiller les opportunités patrimoniales qui "nichent" dans une entreprise libérale et dont ne peut bénéficier un salarié à revenus équivalents :**

- associer ses proches à l'acquisition de locaux professionnels dont le coût sera supporté par l'entreprise libérale,
- utiliser le levier fiscal du crédit professionnel et la prévoyance liée pour refinancer des actifs ou des comptes courants,
- profiter des multiples dispositifs d'exonération des plus-values de cession de fonds ou de titres,
- investir dans l'entreprise libérale d'un confrère, en toute connaissance de ses compétences et de son marché, tout en profitant de réductions d'I.R. ou d'ISF...

- **Le chef d'entreprise libérale est souvent chef de famille. La perspective d'un apport de capitaux liés à la cession d'un cabinet ou d'une officine, à l'intégration d'un associé, à un refinancement professionnel, etc., doit le conduire à une réflexion globale sur l'organisation de son patrimoine :**

- la protection du conjoint, dépendante du régime matrimonial et des dispositions particulières, notamment lorsque celui-ci exerce lui-même une Profession Libérale,
- la pertinence des désignations bénéficiaires figurant dans les contrats d'assurance-vie existants ou à venir,
- l'opportunité d'une transmission familiale à l'abri d'un pacte Dutreil,
- une utilisation optimum des règles d'exonération d'ISF et du bouclier fiscal,
- l'équilibre et la cohérence globale de ses actifs et le choix d'allocations judicieuses pour les capitaux à venir.



INTERFIMO et LCL Banque Privée unissent leur expertise pour apporter des réponses spécifiques aux professionnels libéraux

- Un conseiller Banque Privée vous est dédié pour une relation réactive, de proximité et pour vous accompagner dans l'organisation et la valorisation de votre patrimoine.
- Vous avez accès à une offre de produits et services exclusifs et diversifiés.
- Votre conseiller peut coordonner la relation avec vos experts (avocat, expert-comptable, notaire,...) et l'action avec les experts de LCL Banque Privée (juristes fiscalistes patrimoniaux, gestionnaires de portefeuilles, spécialistes crédit, experts en immobilier,...).
- Une relation de partenariat et de confiance pour rechercher et vous proposer en permanence les solutions les plus adaptées à votre situation personnelle et familiale.
- La reconnaissance personnelle de votre exigence avec nos engagements sur la qualité de nos prestations et le respect des délais.





Crédits d'experts pour professionnels libéraux

Parmi tous les entrepreneurs, les professionnels libéraux sont aujourd'hui ceux qui connaissent la plus grande variété de régimes fiscaux et sociaux et de cadres juridiques d'exercice.

Chaque catégorie, du BNC isolé à la SELAS qui salarie plusieurs dizaines d'associés, doit se voir proposer des solutions de financement adaptées à son environnement, mais toutes doivent répondre à 3 objectifs.

● Optimiser la fiscalité de l'emprunteur

En matière d'immobilier professionnel par exemple, un montage associant un crédit in fine à une opération d'épargne, le recours à un crédit-bail immobilier pour accélérer des déductions fiscales, le démembrement de l'acquisition afin de concentrer le financement sur un usufruitier temporaire, sont autant de techniques au service de la fiscalité ; mais elles requièrent de solides précautions d'emploi.

● Trouver la solution financière adaptée

Des solutions innovantes doivent répondre à des situations spécifiques : un groupe de radiologues qui investit régulièrement appréciera des lignes annuelles de financement, l'échéancier d'une SPFPL tiendra compte du calendrier des dividendes de sa filiale SEL, les associés d'une SCI peuvent préférer des emprunts individuels pour acheter un immeuble plutôt qu'un emprunt collectif sous couvert de leur société dont les modalités peuvent ne pas convenir à tous.

● Accompagner durablement le chef d'entreprise libérale

La qualité d'un organisme financier s'apprécie dans la durée :

- Professionnalisme dans la gestion des événements qui peuvent affecter le bon déroulement d'un crédit.
- Expérience des refinancements ultérieurs (comptes courants, passages en SEL, sorties d'immobilisations...) à même de réorganiser le patrimoine d'un professionnel en cours de carrière.
- Transparence pour restituer à tous, sous forme d'études, les données collectées sur les valeurs vénale des cabinets et officines, ou pour aider individuellement un professionnel à valoriser ses propres actifs en perspective d'une association...

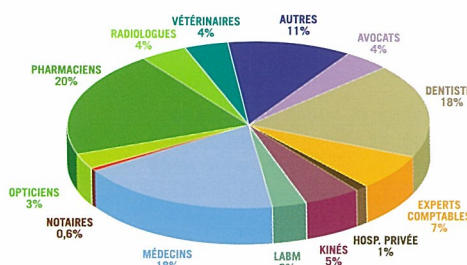
Les financements INTERFIMO

Toutes techniques de crédit et de crédit-bail au service des seuls professionnels libéraux

- **L'expertise des spécialistes d'Interfimo repose sur l'étude de 10.000 projets par an**

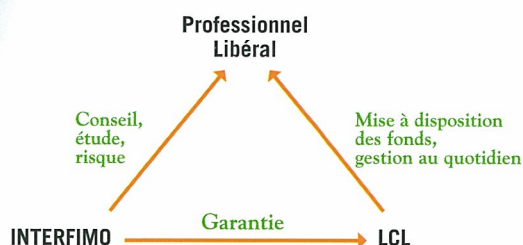
Toutes les grandes Professions Libérales confient leurs financements à Interfimo selon leurs besoins propres.

Répartition des financements par professions et par objets



Immobilier professionnel	22%
Incorporels (dont 1 ^{ère} installations)	63%
Equipements et véhicules	15%

- **Un partenariat efficace avec LCL, banque de référence des Professions Libérales.**



1250 collaborateurs de LCL spécialisés sur le marché des professionnels prennent en charge les relations bancaires des clients Interfimo.

La gestion d'événements pouvant éventuellement affecter le financement reste assurée par Interfimo : besoins complémentaires, mise en jeu d'assurance, etc.

- **La modernité du cautionnement mutuel**

Par delà les crises financières et les politiques bancaires parfois versatiles, un fonds de garantie constitué par plusieurs générations de praticiens assure la continuité et l'homogénéité des financements Interfimo. La commission rémunérant Interfimo et la cotisation au fonds de garantie sont incluses dans le Taux Effectif Global (TEG) du crédit ; ceci conduit à deux avantages sur un TEG concurrent identique :

- la déduction fiscale de la commission,
- la récupération, par nature aléatoire, d'une partie du fonds de garantie.



INTERFIMO

FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES



L'assurance des projets du chef d'entreprise libérale

L'assurance et le financement d'un projet professionnel sont étroitement liés. En situation d'endettement, la sécurité du professionnel libéral, celle de sa famille et de son entreprise reposent sur une analyse approfondie.

● L'assurance emprunteur

Outre la couverture de base, qui prévoit le remboursement des mensualités en cas d'incapacité temporaire ou du capital en cas de décès/invalidité totale, la période de franchise, après laquelle doit intervenir la prise en charge des mensualités, doit être adaptée à la situation de chacun : le praticien isolé qui a des difficultés à se faire remplacer n'a pas les mêmes besoins que l'associé d'un groupe important.

La perte d'une main n'a pas la même conséquence pour un kinésithérapeute que pour un expert-comptable, une interdiction ordinaire peut être prononcée avec un taux d'invalidité inférieur aux 66% normatifs... :

les critères professionnels sont à prendre en compte par l'assureur.

Désigner la banque comme bénéficiaire n'est pas toujours judicieux :

la plupart des contrats prévoient que la banque serait destinataire d'une éventuelle indemnité. Or, en faisant disparaître l'emprunt du passif d'une entreprise assujettie aux BIC (une pharmacie par exemple), cette désignation standard déclenche l'imposition de ce bénéfice exceptionnel.

De même, lorsqu'une SCI contracte un emprunt immobilier avec des assurances couvrant les associés, cette désignation, en désendettant la société, profiterait autant aux associés survivants qu'à la famille d'un associé décédé.

● La baisse accidentelle d'activité de l'entreprise libérale

Un incendie, une inondation, un virus informatique, une interdiction administrative d'accéder aux locaux... peuvent gravement perturber l'activité d'un cabinet ou d'une officine. Lorsqu'un tel événement entraîne une baisse $\geq 25\%$ du chiffre d'affaires, une assurance peut rembourser les échéances du crédit - capital et intérêts.

Cette couverture complète donc efficacement les assurances "multirisques" qui ne remboursent qu'une remise à neuf et les assurances "perte d'exploitation" qui ne couvrent que des charges. Ni l'une ni l'autre ne prennent en charge les échéances proprement dites.

● La prévoyance dans l'exercice en groupe

Les associés peuvent prévenir la situation conflictuelle qui risquerait de s'instaurer à la suite du décès de l'un d'entre eux, entre sa famille et le reste du groupe :

- les ayants droit souhaitant vendre rapidement ses parts au plus offrant,
- les associés survivants désirant conserver la possibilité de choisir le successeur - voire de racheter eux-mêmes sa participation.

La solution consiste à prévoir des assurances décès "croisées", une indemnité revenant aux associés survivants, à charge pour eux de racheter immédiatement les parts du défunt aux ayants droit.

● La protection du dirigeant d'une SEL contre une mise en cause de sa gestion

Comme tout professionnel libéral, le dirigeant d'une société de capitaux peut voir sa responsabilité mise en cause pour une faute de gestion par un salarié, un successeur, un associé, une administration... Mais, contrairement à celui qui exerce en nom propre ou en société de personnes, il devient personnellement assurable en sa qualité de mandataire social d'une SEL (société de capitaux), et il peut ainsi mettre son patrimoine personnel à l'abri de ce risque financier.



Les contrats d'assurance d'INTERFIMO

Depuis plus de 40 ans, INTERFIMO est témoin de situations vécues par des professionnels libéraux.

Nos contrats, mis au point avec des compagnies d'assurances spécialisées, sont le fruit de cette expérience et d'une sensibilité particulière aux aspects patrimoniaux de l'exercice libéral.

Vous pouvez aussi bénéficier de ces contrats élaborés spécialement pour les professionnels libéraux en couverture du crédit consenti par une banque généraliste.

● L'assurance emprunteur INTERFIMO

Un ensemble de conditions générales et de dispositions particulières (critères d'invalidité, désignations de bénéficiaires...) qui en font un outil de prévoyance personnalisé, conçu pour la sécurité de l'emprunteur avant celle de la banque. Une Assurance Perte de Profession Accidentelle (dite P2A) complète ce dispositif d'indemnités pour arrêts de travail ou d'un capital pour décès-perte de profession.

● La Prévoyance entre Associés

Dispositif d'assurances croisées entre associés, qui déclenche le versement d'un capital non imposable aux associés en activité, à lier avec l'obligation de consacrer ce capital au rachat de tout ou partie des parts de l'associé décédé ou invalide, le solde pouvant être financé par emprunt.

● L'assurance Baisse Accidentelle d'Activité (dite B2A)

Les échéances d'emprunt sont prises en charge par l'assureur si un dommage entraîne une baisse d'activité d'au moins 25% du cabinet ou de la pharmacie. Cette protection perdure après le remboursement de l'emprunt.

● La Responsabilité Civile du Mandataire Social d'une société de capitaux (dite RCMS)

Les dirigeants de SEL, SARL, SAS financées par Interfimo peuvent bénéficier de facto d'une couverture RCMS, sans avoir à satisfaire aux enquêtes pointilleuses des compagnies qui assurent ce type de risque.



INTERFIMO

FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES